

Formation et formation continue du corps enseignant

«L'intégration des ICT débute dans la formation initiale des enseignantes et des enseignants. C'est là que se forge leur pratique.

La formation continue doit permettre aux enseignantes et aux enseignants de trouver du sens à l'intégration des ICT dans leur pratique et ne pas se contenter de les initier au simple usage de ces outils.»

Serge Ramel, Doyen à la Haute école pédagogique vaudoise, section des formations continues, complémentaires et ressources pédagogiques.

Intégration des ICT dans la formation

Ecole obligatoire et gymnases

La formation du corps enseignant de l'école obligatoire et du secondaire II (écoles préparant à la maturité) est actuellement en pleine mutation: on attend des instituts de formation qu'ils se penchent aussi sur l'intégration de la thématique ICT dans les plans d'études. Suivant les cantons, ils doivent en outre s'occuper des offres de formation continue et de la mise en place de la formation des formateurs de formateurs dans le domaine des ICT.

Ecoles professionnelles

Le corps enseignant des écoles professionnelles suit sa formation à l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF). Dans le cours pédagogique de base, il reçoit une introduction à l'usage des ICT.

Formation continue

Facultative

Le corps enseignant des différents degrés scolaires bénéficie en Suisse depuis des années d'offres cantonales facultatives de formation continue dans le domaine des ICT. Si l'offre de cours a jusqu'à récemment porté en majorité sur les compétences dans l'utilisation (Learn to use ICT), il y a désormais de plus en plus de possibilités de formation continue qui abordent la dimension méthodique et didactique de l'utilisation des ICT dans l'enseignement (Use ICT to teach and to learn). La formation continue orientée pratique part des besoins du corps enseignant et se fonde sur sa pratique pédagogique. Des offres de cours individualisées et orientées projet encouragent participantes et participants à intégrer les nouveaux contenus dans leurs propres concepts d'enseignement.

La réduction du temps d'enseignement accordée à quelques enseignantes et enseignants dans les écoles professionnelles leur permet de s'investir dans le développement et la création des structures ICT de leur école et de suivre des cours de formation continue auprès de l'ISFPF.

En relation avec Internet et à côté de compétences techniques sont aussi demandées des compétences en éducation aux

médias: c'est pourquoi les compétences en matière de conception et d'utilisation pédagogiques des ICT seront à l'avenir de plus en plus encouragées dans la formation et la formation continue du corps enseignant.

Obligatoire

Divers concepts ICT cantonaux, nés surtout dans le contexte de l'initiative de formation PPP-ésn, prévoient pour le corps enseignant des cours de formation continue partiellement obligatoires. Ceux-ci ont pour but de transmettre aux enseignantes et enseignants moins expérimentés en matière de ICT les compétences de base nécessaires et de donner des impulsions pour l'utilisation des ICT dans l'enseignement. Afin d'éviter des pertes de temps, de nombreux projets prévoient qu'enseignantes et enseignants documentent dans un portfolio leurs expériences en matière de ICT et puissent ainsi suivre de façon ciblée des cours en fonction de leurs besoins.

Encouragement par l'initiative Partenariat Public Privé – L'école sur le net

La formation et la formation continue du corps enseignant à l'école obligatoire et dans le secondaire II est un pilier important de l'initiative de formation Partenariat Public Privé – L'école sur le net (PPP-ésn). La mise en place des activités de formation et de formation continue prévues dans les cantons est prioritaire en 2003. L'initiative a été lancée pour la période 2002-2007 par la Confédération, les cantons et des entreprises privées. La formation et la formation continue sont exclusivement du ressort des cantons et de la Confédération et cela demeure le cas dans cette initiative de formation.

Engagement des cantons

Les cantons investissent des sommes à hauteur de millions pour l'infrastructure ICT des écoles et pour les projets de formation continue dans le cadre du projet PPP-ésn.

Loi fédérale

La Confédération a de son côté adopté la «Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles»¹, limitée à cinq ans, et a rapidement dégagé des montants pour des mesures extraordinaires dans la formation et la formation continue du corps enseignant. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} août 2002. Durant la session d'automne 2003, le Parlement a cependant réduit le crédit cadre, originellement de 100 millions de francs, des deux tiers à 35 millions de francs².

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale le 1^{er} août 2002 jusqu'à fin 2003, au total 38 projets de 26 cantons ont été soumis et approuvés par la Confédération. Le soutien financier se monte ainsi à environ 33 millions de francs. En raison de la situation financière actuelle, la Confédération ne peut en 2004 subventionner aucun nouveau projet de formation continue dans le cadre de PPP-ésn.

Vingt et un des trente-neuf projets ICT approuvés concernent la formation des formateurs de formateurs (les projets dits F3). Dix-sept autres projets sont soit des projets de développement et de mise en œuvre de modules pour la formation et la formation continue du corps enseignant (projets F2) soit des projets en matière de conseil pédagogique et didactique du corps enseignant. L'OFFT se charge, dans un projet supplémentaire, de l'évaluation des diverses mesures qui ont été prises en relation avec la loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des ICT dans les écoles.

www.ecolesurlenet.ch

Encouragement par la Task Force ICT et Formation

Des représentants de la Confédération, des cantons et des deux syndicats du corps enseignant SER et LCH ont fondé en septembre 2000 la Task Force ICT et Formation. Cet organe de coordination donne des impulsions importantes aux responsables de la formation dans le développement d'une stratégie d'intégration des ICT dans les écoles de tous les degrés.

Plan d'action

Avec l'aide d'un groupe d'experts, la Task Force ICT et Formation a défini en mai 2001 les priorités pour un développement cohérent et durable dans un «Plan d'action pour la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants en ICT»³. Les quatre mesures concernent:

- La formation des formateurs de formateurs dans le domaine des ICT;
- L'encouragement de la coopération régionale;
- L'encouragement de projets innovateurs;
- La publication de recommandations pour la formation de base et la formation continue du corps enseignant.

Le même groupe d'experts élabore pour la formation des formateurs de formateurs un modèle basé sur un concept de formation existant au Danemark. Le modèle est adapté par la majorité des cantons ne disposant pas déjà de leur propre concept de formation et appliqué depuis 2002.

Cette formation est suivie par des enseignantes et enseignants de l'école obligatoire et du secondaire II. Afin d'encourager l'échange, la coopération et la coordination dans le développement de concepts de formation, quelques cantons s'associent dans une équipe de projet ou adoptent le concept d'un autre canton.

Bureau intercantonal de coordination

Pour soutenir les cantons dans l'élaboration et l'application de projets de formation et de formation continue destinés au corps enseignant, un Bureau intercantonal de coordination est créé au CTIE en mai 2003. Il informe et soutient les cantons dans le développement et la réalisation de leurs projets et les conseille relativement à la thématique de l'égalité.

Le groupe d'experts PPP-ésn mis en place par l'OFFT évalue en outre les projets cantonaux de formation et de formation continue du corps enseignant conformément à loi fédérale et à l'ordonnance sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles. Le groupe d'experts se compose d'une part de membres de la Task Force et d'autre part de spécialistes de la formation issus des universités et des Hautes écoles pédagogiques.

www.ecolesurlenet.ch

Recommandations de la CDIP

Les recommandations de la CDIP pour la formation de base et la formation continue du corps enseignant dans le domaine des ICT sont basées sur la constatation que l'emploi des ICT par les élèves modifie aussi le rôle du corps enseignant. C'est pourquoi, dans la formation et la formation continue, ce n'est pas la transmission du savoir qui doit être au centre mais la transmission de compétences qui permettent l'utilisation pertinente de sources d'informations et de moyens de communication divers.

www.cdip.ch

Encouragement au secondaire II

Le projet ICT.SIBP-ISFPF

Le projet ICT.SIBP-ISFPF (2001 à 2004) de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) se compose de différents projets partiels traitant de l'utilisation des ICT dans la formation professionnelle. Des stratégies pédagogiques sont développées qui intègrent ces nouveaux instruments. L'institut a des sièges à Lausanne, Lugano et Zollikofen; il accompagne plus de vingt écoles professionnelles des quatre régions linguistiques de la Suisse.

www.ict.sibp-isfpf.ch

Projets partiels

Des projets partiels sur les questions de la formation de base et de la formation continue ont été lancés simultanément en 2001. Ils comprenaient des formations CmC (communication médiatisée par computer), une université d'été pour femmes en juillet 2001, des projets pilotes dans le cadre du «Campus virtuel» pour les écoles professionnelles de Suisse (8 écoles

pilotes, 2001–2002) ainsi que le développement de formations certifiées (gestion de projet web, web-publishing, conseils pratiques ICT, etc.).

Projets pilotes

De 2001 à 2004, des écoles pilotes ont la possibilité de se consacrer de façon approfondie aux ICT dans la formation professionnelle. La formation du corps enseignant ainsi que le développement et la mise à disposition de différentes offres de e-learning sont le plus souvent au centre de leurs préoccupations. L'Université de Neuchâtel est mandatée pour évaluer ces projets pilotes.

Projet de recherche et de développement

Le projet ICT.SIBP-ISPFP est également un projet de recherche et de développement. Les travaux concernent l'accompagnement nécessaire dans le développement de compétences chez le corps enseignant de la formation professionnelle. Le but est de détecter et développer les compétences en matière de planification, de direction et d'animation de projets d'enseignement avec les nouvelles technologies.

Centre de compétence pour la recherche en formation professionnelle

En relation avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle en vigueur depuis janvier 2004, l'OFFT va créer un centre de compétence pour la recherche en formation professionnelle; le programme de recherche «Nouveaux médias et formes d'enseignement» est l'un des six programmes fondamentaux définis. L'attention est essentiellement portée sur les nouvelles compétences pour l'utilisation des offres de e-learning ainsi que sur le rôle des enseignantes et enseignants. Les travaux de recherche se réfèrent aux particularités de la formation professionnelle avec ses aspects pratiques et économiques⁴.

ICTgymnet

Le projet ICTgymnet est un projet intercantonal dont le but est d'encourager la coopération et la communication entre les enseignantes et enseignants des gymnases ainsi que de soutenir les offres de formation continue. Assument la responsabilité de ICTgymnet le Centre suisse pour la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS) à Lucerne, le Höhere Lehramt für Mittelschulen der Universität Zürich et la Société Suisse pour l'Informatique dans l'Enseignement (SSIE). Des enseignantes et enseignants dirigent ce projet et conseillent les gymnases en matière de développement scolaire ou de formation continue dans le domaine des ICT.
www.ictgymnet.ch

CPS

Le Centre suisse pour la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS) est l'institution officielle de la CDIP pour les prestations dans la formation continue et le développement de la qualité scolaire. Les offres de cours sont principalement conçues en fonction des besoins spécifiques du corps enseignant des gymnases. L'offre de formation continue pour l'intégration judicieuse des ICT dans l'enseignement est modeste.

www.wbz-cps.ch

Perspectives

Prendre en main la formation

A l'avenir, différentes institutions de formation seront responsables de la formation du corps enseignant du secondaire I et du secondaire II: quatorze Hautes écoles pédagogiques, plus deux dans le domaine enseignement spécialisé, sept instituts universitaires et trois autres institutions de degré supérieur.

En tant que centres de compétence spécialisés dans l'enseignement et l'apprentissage, les Hautes écoles pédagogiques assument la responsabilité de la formation et de la formation continue du corps enseignant, de l'intégration des ICT aux plans d'études des enseignantes et des enseignants ainsi que de la recherche dans le domaine de l'intégration des ICT dans l'enseignement.

Assurer un développement à long terme

La formation continue du corps enseignant dans le domaine des ICT ainsi que la formation continue des formateurs de formateurs occupera encore les cantons ces prochaines années. En outre, l'échange d'expériences entre enseignantes et enseignants doit être davantage stimulé et le support didactique et méthodique doit être institutionnalisé et financé. C'est seulement ainsi qu'un développement à long terme de l'utilisation des ICT dans les écoles peut être assuré. Peut-être à cet égard apporter une contribution essentielle les centres de compétence ICT cantonaux soit spécialement instaurés soit intégrés dans les Hautes écoles pédagogiques. La création de centres de compétence régionaux doit être favorisée. Au secondaire II, une étroite collaboration entre les organisations régionales des responsables ICT des écoles et les directions scolaires permet l'intégration dans les plans d'études.

Garantir la formation continue

Il y a en Suisse environ 100 000 enseignantes et enseignants et plus d'un million d'élèves à l'école obligatoire et au secondaire II. Combien d'enseignantes et d'enseignants bénéficient déjà de la formation requise pour pouvoir intégrer judicieusement les possibilités des ICT en classe est difficile à établir; environ 15% à 20% semble être une estimation réaliste. A fin qu'au moins la moitié de tout le corps enseignant ait les qualifications pour utiliser les multiples services Internet et logiciels éducatifs, 30 000 à 35 000 enseignantes et enseignants supplémentaires devraient bénéficier d'une formation ou d'une formation continue dans les trois ou quatre prochaines années, ce qui, eu égard à la réduction des deux

tiers environ des moyens de la Confédération prévus pour PPP-ésn et aux priorités changeantes dans les budgets cantonaux de la formation, représente un véritable défi!

Reconnaître les formations

Pour la plupart des cours de formation et de formation continue déjà organisés, un objectif déclaré est une certification et par là la reconnaissance dans l'ensemble de la Suisse et aussi au niveau européen. Quelques cours F3 ont déjà été certifiés et ont obtenu des points ECTS (European Credit Transfer System), par exemple l'offre de formation continue «Kurse leiten mit ICT» de la Zentralstelle für Lehrerinnen- und Lehrerfortbildung du canton de Berne.

Offrir des formations continues internes à l'école

A tous les degrés scolaires, il existe une large offre de cours orientés vers la pratique pour le corps enseignant. Afin d'encourager une application variée des ICT dans l'enseignement, il est toutefois souhaitable d'offrir de plus en plus de formations continues internes à l'école dans le domaine des ICT. Les besoins du corps enseignant et l'infrastructure existante peuvent ainsi être pris en compte de façon optimale. Les responsables informatiques internes à l'école jouent ainsi un nouveau rôle central dans la perception des besoins, l'organisation de cours, le conseil flexible et l'assistance.

Intégrer les ICT dans les plans d'études

A côté de mesures ciblées dans le domaine de la formation continue, un développement à long terme de l'utilisation des ICT dans les écoles suppose aussi une intégration rapide dans les plans d'études. Différents cantons et groupes de travail régionaux ont déjà élaboré des premières recommandations.

Informations complémentaires sous
www.ictpublication.educa.ch

Indications des sources

¹ Loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les écoles du 14 décembre 2001
www.bbt.admin.ch

² Huit nouveaux projets pour l'intégration des TIC dans l'enseignement obtiennent un crédit de six millions de francs. Communiqué de presse de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT, Berne, 29 janvier 2004
www.bbt.admin.ch

³ Plan d'action pour la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants dans le domaine des ICT, Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement CTIE, Berne, mai 2001
www.ctie.ch

⁴ Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007, adopté en octobre 2003 : www.bbt.admin.ch

Renold, U.: Kosten und Nutzen der Lehrlingsausbildung aus der Sicht der Schweizer Betriebe. Auf dem Weg zu einer nachhaltigen Berufsbildungsforschung, Bern, 27. März 2003
In: bbaktuell 2003: <http://www.bbaktuell.ch/pdf/bba1804.pdf>